

2 mars 2001 (20H30-22H30),  
à la mairie de Trévières

Étaient présents :

Réf/Conseil/mars2001/CO.02.03.01.a.doc

Bureau : Michel HENRY (Colombières), Jean Pierre RICHARD (Trévières), Jacques LEMAITRE (Mosles), Raymond BIRABENT (Ste Honorine des Pertes), Roger MEZEL (Ecrammeville), Michel LAMY (Formigny), Marcelle OLARD (Louvrières), Alain RENAULT (Trévières), Jean Marie OXEANT (Vierville-sur-mer).

Titulaires : Jean Pierre MARIE (Aignerville), Jean Pierre COUPRY (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville /Mer), Albert PHILIPPE (Colombières), Régine ANQUETIL (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Pierre LEFEVRE (Mandeville en Bessin), Jean Pierre LAHAYE (Mandeville en Bessin), Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MALLET (Ste-Honorine des Pertes), Bernard ENEE (Surrain), Christian COMPAGNE (Trévières), Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD (Vierville /Mer),

Suppléants : Véronique MADOUASSE (Aignerville), Danielle CHARTON (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Marie-José COSTREL DE CORAINVILLE (Colombières), Yves PICANT (Ecrammeville), Bernard MARCIENNE (Formigny), Jean THOMAS (Formigny), Monique CURE (Louvrières), Georges TRONCON (Mosles), Daniel DERMILLY (St Laurent/Mer), Marcel DUFOUR (Ste Honorine des Pertes), Henri LE ROY (Surrain), Michel FUSEE (Trévières), Jean LENAULT (Trévières), Andrée LEROUTIER (Trévières), Daniel LARONCHE (Vierville/Mer),

Étaient excusés : André RUIZ (Blay), Alzire MEZEL (Rubercy), Jean MARTIN (St Laurent /Mer), Alain ROGER (Blay), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Sandrine LEFRANCOIS (Colleville /Mer), Michel POUSSIER (Mandeville en Bessin), Auguste LEBARRIER (Mandeville en Bessin), Louis PEPIN (Mosles), Serge GROULT (Rubercy), Marie-Aimée LE SOUEZEC (Ste Honorine des Pertes), Didier AUBERT (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville/Mer).

M. HENRY ouvre la séance. Le procès verbal du conseil précédent est adopté.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Compte administratif 2000 et affectation de résultats
2. Bilan des commissions et projets envisagés pour 2001,
3. Budget primitif 2001
4. Questions diverses

## 1. Compte administratif 2000 et affectation de résultats

Le compte administratif 2000 est lu et commenté.

Pour en faciliter la lecture, les éléments budgétaires sont présentés sous forme de tableaux et déclinés en services. Ces derniers correspondent aux domaines d'action de la Communauté de Communes (exemple : école, voirie, tourisme, etc.). Cette présentation, même si elle peut paraître un peu complexe au premier abord, permet de clarifier nettement l'utilisation des fonds publics, favorisant la transparence financière.

Fonctionnement (bilan 2000) :

|            |             |     |   |
|------------|-------------|-----|---|
| Dépenses : | 1 593 660 F | } ⇒ | Excédent de fonctionnement<br>1 283 190 F |
| Recettes   | 2 876 850 F |     |   |

Investissement :

|          |             |     |                                       |
|----------|-------------|-----|---------------------------------------|
| Dépenses | 1 148 960 F | } ⇒ | Déficit d'investissement<br>893 673 F |
| Recettes | 255 287 F   |     |                                       |

Reste à réaliser 2000 :

|                           |           |     |  |
|---------------------------|-----------|-----|--|
| Dépenses d'investissement | 354 000 F | } ⇒ | Déficit réel d'investissement<br>$893\,673 + 354\,000 - 562\,000 = 685\,673$ F |
| Recettes d'investissement | 562 000 F |     |  |

L'excédent de fonctionnement est utilisé pour couvrir le déficit d'investissement.

Après cette opération, le résultat à affecter en 2001 est donc le suivant :  $1\,283\,190 - 685\,673 = 597\,517$  F

☐ Le Conseil approuve le compte administratif 2000 et l'affectation les résultats comme suit :

|  |           |
|--|-----------|
| Compte 001 (Résultat d'investissement reporté)       | 893 673 F |
| Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) | 685 673 F |
| Compte 002 (Résultats de fonctionnement reportés)    | 597 515 F |

## 2. Bilan des commissions et projets envisagés pour 2001

### a) Écoles et vie socioculturelle

Lors de sa dernière réunion, la Commission a débattu sur les projets à mener en 2001. M. BIRABENT expose les conclusions de cette rencontre.

#### Écoles

Maternelle :

|  |             |
|--|-------------|
| Acquisition de chaises                         | 4 000 F/TTC |
| Réalisation d'une cabane de jeux à l'extérieur | 7 000 F/TTC |

Primaire :

|  |              |
|--|--------------|
| Changement des portes des WC extérieurs              | 21 850 F/TTC |
| Mise aux normes électriques de la salle informatique | 3 100 F/TTC  |
| Installation d'une alarme dans cette salle           | 9 000 F/TTC  |
| Acquisition de tables                                | 18 000 F/TTC |
| Remplacement du photocopieur (à l'étude)             | 12 000 F/TTC |

- ☐ Le Conseil accepte la réalisation de ces projets au cours de l'année 2001.
- ☐ De plus, compte tenu du bilan de fonctionnement 2000 des écoles, il autorise la modification des tarifs demandés aux communes hors Intercom dont les enfants sont scolarisés à Trévières :
  - École maternelle : 3 100 F/élève (au lieu de 2 750 F)
  - École primaire : 1 800 F/élève (inchangé)
- ☐ Par ailleurs, vu les conclusions rendues par la commission de sécurité sur l'école primaire, le Conseil autorise M. HENRY à choisir une entreprise afin de contrôler la sécurité des installations électriques et vérifier les moyens de secours contre l'incendie à l'école primaire (montant estimé de la prestation : 4 186 F). Il autorise également le Président à déposer une demande de DGE pour les travaux éventuellement demandés à l'issue de cette visite, sur les fonds propres de l'Intercom.
- ☐ Le Conseil accepte également que M. HENRY dépose une demande de DGE pour l'installation d'une alarme et la mise aux normes électriques de la salle informatique de l'école primaire.
- ☐ Enfin, il autorise le Président à effectuer une demande d'agrément auprès d'ONILAIT, organisme chargé de verser des subventions pour la distribution de lait dans les écoles.

3 dossiers devront être étudiés en 2001 par la commission :

- Répercussions d'une éventuelle adhésion de communes possédant des écoles,
- Conséquences de l'intégration de l'école privée Notre Dame, en fonctionnement,
- Remplacement des préfabriqués de l'école primaire (NB : DGE très avantageuse actuellement).

#### Vie sportive et socioculturelle

Différents projets sont proposés pour l'année 2001 :

|  |              |
|--|--------------|
| Convention avec l'association « Le Moulin à vent »<br>(activités pour les ados et les familles)                                  | 30 000 F/TTC |
| Partenariat avec la Maison des Associations (acquisition d'un téléphone/fax<br>et participation au centenaire de la loi de 1901) | 7 000 F/TTC  |
| Aménagement d'une salle pour ados, sous réserve de trouver un local  | 10 000 F/TTC |
| Partenariat éventuel avec l'ADMR pour le projet de « bébé-bus »  | 10 000 F/TTC |
| Signature d'un contrat temps-libre avec la CAF (subventions sur les activités<br>mises en places pour les 6-12 ans).             |              |

- ☐ Le Conseil autorise le versement des subventions pour « Le Moulin à Vent » et la Maison des Associations, sous réserve de réalisation des projets dans les conditions prévues. Il autorise également M. HENRY à lancer un contrat temps-libre avec la CAF.

## b) Voirie

La commission « Voirie » s'est réunie dernièrement pour élaborer le programme de travaux.

M. LEMAITRE en apporte les conclusions :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Point-à-temps 2001 :                            | 210 000 F/HT          |
| Travaux 2000 reportés en 2001 <sup>1</sup> :    | 214 000 F/HT          |
| Révision 2000 : estimée entre 0 et 100 000 F/HT | 100 000 F/HT          |
| Programme 2001 d'entretien de la voirie         | <u>1 615 025 F/HT</u> |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>2 139 025 F/HT</b> |

Le marché public à lancer pour 2001 comprendra le point-à-temps, le programme d'entretien et une partie des travaux 2000 reportés (ceux de la commune de Mandeville, les autres devant être réalisés rapidement).

Le marché 2001 s'élève, d'après estimation de la DDE, à 343 111,43 €/TTC (soit 2 250 663,44 F/TTC).

M. BOTTET (DDE) propose de passer un marché reconductible sur 3 ans. D'avis unanime, les conseillers communautaires préfèrent se laisser un temps de réflexion avant de prendre un tel engagement. La décision est donc reportée à l'an prochain.

- ☐ Le Conseil approuve le programme 2001 de travaux de voirie et autorise le Président à lancer un appel d'offres. La commission d'appel d'offres reste inchangée jusqu'au renouvellement des délégués. Les travaux seront réalisés sur les fonds propres de l'Intercom.
- ☐ Le Conseil autorise également le Président à déposer une demande de DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour le montant de travaux précité.
- ☐ De plus, il sollicite l'assistance technique de la DDE pour l'élaboration et le suivi des travaux.
- ☐ Par ailleurs, le Conseil accepte que les travaux 2000 reportés d'Aignerville et de Trévières, ainsi que des travaux d'urgence à Bricqueville soient réalisés rapidement, hors marché.

## c) Finances et habitat

### Finances

La Commission s'est réunie en février pour préparer le budget primitif 2001.

### OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Une réunion du syndicat de canton, présidé par M. LETOURNEUR, a eu lieu le 27 février. M. HUE, Directeur du CDHAT y a présenté les conclusions de la phase d'étude préalable. Le document est disponible pour consultation au local intercommunal, ainsi qu'à la Mairie de Trévières.

La phase d'animation va débiter après les élections. Des permanences auront lieu régulièrement.

Le syndicat propose de mettre en œuvre la procédure dite de « conventionnement ». Celle-ci consiste à abonder de 5% les subventions pour du locatif privé conventionné, générant une augmentation substantielle des autres subventions. 15 logements locatifs pourront ainsi être créés, selon estimation, sur les 3 ans de l'opération. Le montant de cet abondement est estimé à environ 40 000 F par an sur 3 ans.

Par ailleurs, une OPAH est actuellement en cours sur le canton d'Isigny et concerne les communes d'Asnières et de La Folie. La participation demandée pour la dernière année de programmation s'élève à 13F/habitant.

- ☐ Le Conseil accepte de verser cette participation au syndicat mettant en œuvre l'OPAH sur le canton d'Isigny
- ☐ Le Conseil accepte également de participer au syndicat de canton de Trévières pour la mise en œuvre de l'OPAH, à hauteur de 10 F/habitant pour 2001, soit 40 200 F environ.
- ☐ Il adopte également le principe du « conventionnement ».

---

<sup>1</sup> Pour les communes d'Aignerville, Mandeville et Trévières

## d) Tourisme

M. OXEANT précise que la commission 'Tourisme' ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil. Il donne cependant les dernières informations sur les projets en cours :

- Point d'accueil au cimetière américain de Colleville :

Le Conseil Général soutient le projet, tant sur le principe que financièrement. Celui-ci peut constituer un point d'ancrage important pour le département. Le Conservatoire du Littoral est prêt à mettre à disposition le parking qu'il possède à proximité immédiate. Un kiosque en bois pourrait y être aménagé dans les mois à venir et du personnel embauché pour la période estivale. A plus long terme, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) réfléchit sur un projet global de mise en valeur du site (dans la perspective du 60<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement).

|  |              |
|--|--------------|
| Montant estimé du kiosque                        | 50 000 F/TTC |
| Coût estimé d'une hôtesse d'accueil (pour 3mois) | 50 000 F/TTC |

- Activités nautiques :

La réflexion continue. Des contacts ont été pris avec les acteurs concernés (EOLIA, communes, DIREN, Conservatoire du Littoral, VVF, etc.) et les partenaires financiers éventuels : Conseil Général, État et Europe. La CAF est également prête à accorder un prêt à taux 0%. **Une réunion est prévue à la Sous Préfecture courant mai.**

- ADTLB (Pays d'Accueil Touristique) :

☐ Le Conseil accepte de verser la subvention de fonctionnement à l'ADTLB en lieu et place des communes, à compter de l'année 2001. Montant de la subvention : 33 652,50 F (6,50 F pour les communes du Parc des Marais, 10 F pour les autres).

■ Les réflexions de la commissions reprendront cette année, dans une perspective de long terme, concernant le projet de contrat de pôle notamment.

## e) Développement économique

Deux études sont actuellement réalisées ou en passe de l'être dans le domaine économique, par le biais de l'association de préfiguration du Pays du Bessin :

- L'une vise à engager le Bessin, s'il est retenu, dans un programme européen, LEADER +, spécifique aux zones rurales en déclin.
- L'autre porte sur la mise en place d'une pépinière d'entreprises éclatée et d'ateliers-relais sur le Bessin.

Une participation est demandée à l'Intercom, à hauteur de 2 F/ habitant, soit environ 8 100 F.

En outre, le Pays du Bessin demande à la Communauté de Communes d'abonder le fonds de concours à la plate-forme d'initiative locale (PFIL) qui permet de proposer des prêt à 0% aux créateurs d'entreprises.. Une somme de 10 000 F est prévue pour cela au budget.

Enfin, il faudra réfléchir sur l'opportunité de création d'une zone d'activités à Formigny, au niveau de l'échangeur.

M. LEMAITRE précise à ce sujet, qu'il peut être intéressant de réfléchir en commission « voirie » sur la meilleure desserte possible pour cette zone. En effet, l'enquête publique concernant le projet de mise aux normes autoroutières de la RN13 vient de s'achever. Les conclusions de celles-ci sont très défavorables au projet actuellement présenté. Il sera donc sûrement révisé.

## f) Assainissement

Afin de disposer d'une vision globale et cohérente en matière d'assainissement, il paraît opportun d'étendre l'étude de zonage aux communes d'Asnières, de La Folie et de Trévières, et de réaliser un diagnostic du système d'assainissement collectif de Trévières.

☐ Le Conseil accepte la réalisation de cette étude d'assainissement et autorise le Président à lancer la procédure de marché public. Montant estimé de l'opération : 290 000 F/HT.

Il autorise également M. HENRY à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, à hauteur de 80%, et à demander l'assistance technique de la DDE pour le suivi de l'opération.

### **3. Budget primitif 2001**

Le projet de budget primitif pour 2001 et lu et commenté (document fourni au préalable). Celui-ci reprend notamment les projets évoqués précédemment.

- ☐ Le Conseil approuve le budget primitif 2001.

### **4. Questions diverses**

#### **Contrat de pôle**

Le dossier de candidature est actuellement en cours d'élaboration. M. HENRY rappelle qu'il doit être déposé au plus tard pour avril 2001, afin d'être étudié en commission permanente en juillet, sinon il ne pourra être présenté qu'en décembre 2001.

Pour compléter ce dossier, un appel est lancé auprès des communes. Des ébauches de projets doivent être présentées auprès de Géraldine Béhue (local communautaire). Les estimations financières ne sont pas indispensables et le dépôt des projets n'engage en rien pour l'instant. Ceux-ci seront étudiés plus en détail par la suite, si le dossier de candidature est retenu.

#### **Communication**

Un prochain bulletin d'information sera édité et distribué après les élections, fin avril/début mai.

De plus, Géraldine Béhue collecte actuellement des informations (documents divers et photographies), en vue de créer un site Internet intercommunal. Les communes sont vivement sollicitées.

#### **Gestion**

☐ Le Conseil accepte d'adhérer au FNC (Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement)

☐ Il autorise également le Président à modifier le contrat d'assurance, pour y inclure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'ensemble des biens et bâtiments des écoles mis à disposition.

☐ Enfin, il approuve l'acquisition de logiciels indispensables à la bonne gestion de l'intercommunalité.

#### **Amortissements**

Comptant plus de 3500 habitants, la Communauté de Communes est tenue de réaliser des amortissements sur les biens et équipements qu'elle dispose. La voirie, les bâtiments et terrains ne sont pas concernés. Les autres biens des écoles mis à disposition sont pris en compte, ainsi que les équipements du local communautaire (informatique, photocopieur, etc.).

☐ Le Conseil adopte le principe d'un amortissement linéaire sur 5 ans pour l'ensemble des biens pris en compte, à l'exception de la chaudière des écoles à amortir sur 10 ans.

Valeur initiale des biens considérés : 322 360 F.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel HENRY clôt la séance.